



Site Natura 2000 « Puy de Pileyre et Turluron »

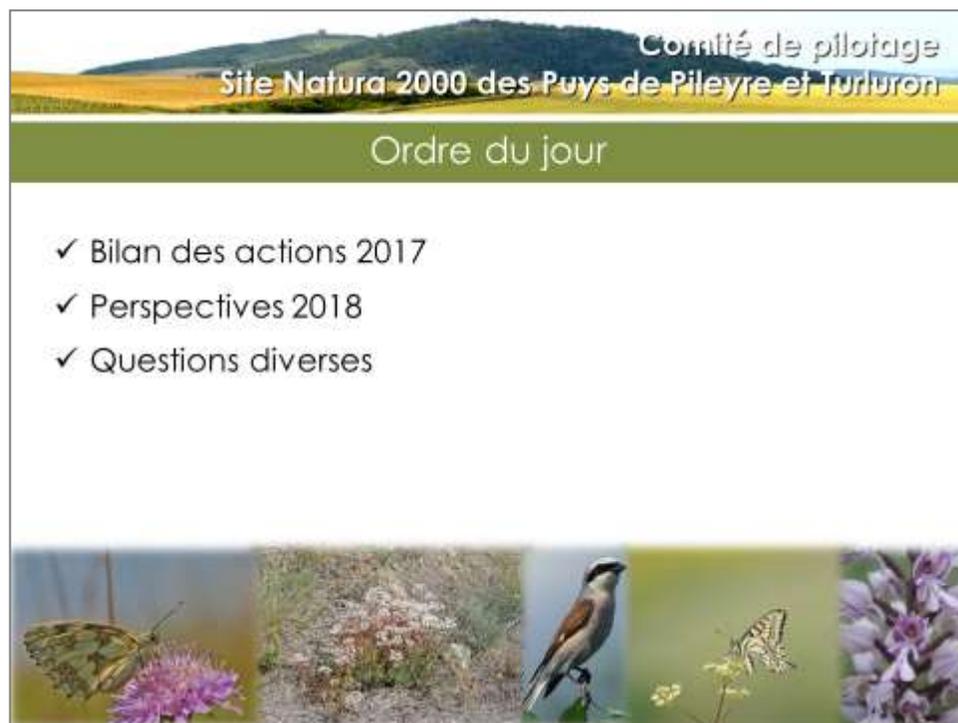
Comité de pilotage

Compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2017 à Billom

Présents	
Eric DUBOURGNOUX	Vice-président du Parc naturel régional Livradois-Forez
Samuel ESNOUF	Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
Serge GAYTON	Mairie de Chauriat, Billom Communauté
Jacky GRAND	Mairie de Billom, Président du comité de pilotage
Jean PANAFIEU	Moto-Kick Club de Vertaizon
Xavier PINEAU	Direction Départementale des Territoires du Puy-de Dôme (DDT 63)
Emilie ARDOUIN	Chargée de mission Natura 2000 Parc naturel régional Livradois-Forez (PNRLF)
Excusés	
Ludivine BOUDIGNON	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne – Rhône-Alpes (DREAL)
Bérangère GROSBETY	Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
Christèle ROUDEIX	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Daniel SALLES	Billom Communauté

Jacky GRAND, président du comité de pilotage, accueille les participants et les remercie de leur présence.

N.B. : Le diaporama présenté en séance est intégré au compte-rendu, dans l'ordre chronologique des échanges entre les participants.





Bilan 2017

4 types d'actions prévues par le Docob

- o Gestion des milieux et des espèces
- o Suivi et amélioration des connaissances
- o Valorisation, communication et sensibilisation
- o Coordination générale

Puy de Pileyre et Turluron
Site Natura 2000 000010

DOCUMENT D'OBJECTIFS

COPIL Pileyre et Turluron – 14 décembre 2017 – Billom

Gestion des milieux et des espèces

Signature d'un nouveau contrat Natura 2000 pour l'entretien de la pelouse à orchidées du puy de Pileyre (Chauriat)

- Parcelle communale (Chauriat); 2,39 ha
- Pâturage asin extensif insuffisant => Restauration + gestion mixte pâturage/débroussaillage nécessaire
- Mise en œuvre : 2018-2022



COPIL

Site Natura 2000 - Puy de Pileyre-Talouan - (FR 830104)
Commune de Chauriat

CONTRAT NATURA 2000
POUR LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DE LA PELLOUSE À
ORCHIDÉES DU PUY DE PILEYRE



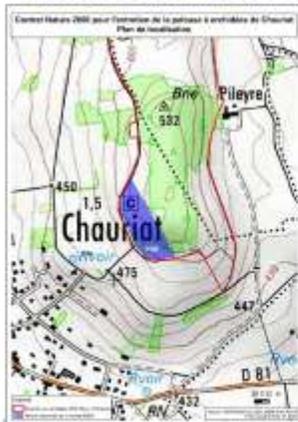
CAHIER DES CHARGES 2017-2022



Mars 2017

Gestion des milieux et des espèces

Signature d'un nouveau contrat Natura 2000 pour l'entretien de la pelouse à orchidées du puy de Pileyre (Chauriat)



	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL
Etat (DREAL)	1 951 €	1 278 €	1 278 €	1 279 €	1 281 €	6 466 €
Union européenne (FEADER)	2 900 €	2 176 €	2 177 €	2 177 €	2 180 €	11 010 €
Autofinancement (commune de Chauriat)	305 €	245 €	245 €	245 €	245 €	1 285 €
					TOTAL	18 761 €

2017 - Bilcom



Bilan 2017

Valorisation, communication, sensibilisation

- Rédaction d'un **article pour les bulletins municipaux et sites internet** des communes
- Mise à jour du **site internet** dédié
<http://www.parc-livradois-forez.org/Puy-de-Pileyre-et-Turluron.html>




Bilan 2017

Coordination générale

Assistance à évaluation d'incidences, veille écologique, cohérence des politiques publiques

- Espace Naturel Sensible du Puy de Pileyre : contribution à l'élaboration du cahier des charges pour l'évaluation et la rédaction du nouveau plan de gestion de l'ENS
- PLU de Billom : transmission de données cartographiques habitats et espèces au bureau d'études
- Construction d'un préfabriqué sur le terrain de moto-cross ?




COPIL Pileyre et Turluron – 14 décembre 2017 - Billom

Concernant la construction sur le terrain de moto-cross, **Jean PANAFIEU** explique qu'un camion-frigo a été accolé à la buvette déjà existante. Des tranchées d'environ 80 mètres ont été creusées, essentiellement au niveau du terrain de moto-cross et sans apports de terre extérieure, pour amener l'eau et l'électricité sur place. Le Kick-club a informé la commune de Vertaizon de la réalisation de ces travaux, réalisés entre juillet et octobre 2017.

Xavier PINEAU précise que la DDT n'a pas été informée de ce projet, qui *a priori* aurait dû faire l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000. Il invite le Kick-club à se rapprocher de la commune de Vertaizon pour éclaircir la situation.

Emilie ARDOUIN estime que les travaux liés à l'extension des conduites d'eau et d'électricité sont les plus problématiques, notamment en raison du risque lié à l'introduction et au développement de plantes envahissantes.

Bilan 2017

Coordination générale

Animation des réunions dont réunions du Copil

- Réunion du Copil le 14/12/17 à Billom :
Bilan 2017
Perspectives 2018
- Réunion DDT 63 – Jacky Grand le 2/06/17
- Organisation suite du portage du site N2000 : présentation du site N2000 + rôle structure porteuse devant la Commission environnement de Billom Communauté le 25/10/17



Gestion administrative et financière

- Modalités administratives /arrêt de l'animation du site N2000 par le Parc
- Rédaction du bilan annuel, compléments administratifs demandes de paiement 2015-2016, demandes de subvention et de paiement

COPIL Pileyre et Turluron – 14 décembre 2017 - Billom



Emilie ARDOUIN rappelle aux membres du copil que le Parc n'assurera plus le portage de l'animation du site Natura 2000 des puits de Pileyre et Turluron à compter du 1^{er} janvier 2018. En effet, le Parc, qui anime déjà 7 autres sites Natura 2000 sur son territoire, va prendre en charge l'animation du site « Rivières à Moule perlière du bassin de l'Ance et de l'Arzon » et n'aura pas les moyens humains suffisants pour poursuivre l'animation du site « Puits de Pileyre et Turluron ».

Jacky GRAND explique que Billom Communauté n'a pas souhaité reprendre le portage de l'animation de ce site Natura 2000 pour le moment. En effet, la Communauté de communes est déjà investie sur de nombreux projets, a repris de nombreuses compétences et souhaite se donner du temps avant de réétudier la question en 2018.



Suite du portage du site Natura 2000



COPIL Fileyre et Turluron – 14 décembre 2017 - Billom



Suite du portage du site Natura 2000



COPIL Fileyre et Turluron – 14 décembre 2017 - Billom



Suite du portage du site Natura 2000

Structure animatrice (structure porteuse ou prestataire)	Comité de pilotage	Services de l'Etat
<ul style="list-style-type: none"> - coordonne la mise en œuvre du Docob - rend compte de l'avancement et évalue les actions du Docob - propose des ajustements ou la révision du Docob - communique sur les enjeux 	<ul style="list-style-type: none"> - réunit les acteurs locaux - prend les décisions : stratégie de mise en œuvre, programme annuel, ajustements du Docob - les membres du Copil sont force de proposition 	<ul style="list-style-type: none"> - veillent à la conformité réglementaire - assurent un appui technique, administratif et financier

COPIL Fleyre et Turluron – 14 décembre 2017 - Billom



Gestion du Puy du Gros Turluron (Billom)

Remise en pâturage du Turluron – projet de contrat N2000

- 25 ha de pelouses sèches
- Propriétaires : commune de Billom (11 ha), hôpital de Billom (12 ha), privé (1 ha)



COPIL Fleyre et Turluron – 14 décembre 2017 - Billom



Le contrat Natura 2000 envisagé serait signé par la commune de Billom, avec une délégation de gestion concernant les parcelles du Centre Hospitalier et la parcelle privée, comme cela a été le cas dans le cadre de la mise en œuvre du contrat sur la gestion des plantes envahissantes.

Un éleveur fait déjà pâturer des chèvres et des moutons sur le site, mais sans convention encadrant cette utilisation. Le suivi des papillons réalisé en 2012 par la SHNAO avait montré une chute des effectifs liée aux pratiques de pâturage.

Le contrat Natura 2000 permettrait de définir des modalités de pâturage adaptées aux enjeux du site et de financer les aménagements nécessaires.

Perspectives 2018

Gestion du Puy du Gros Turluron (Billom)

Remise en pâturage du Turluron – projet de contrat N2000

- Remise en pâturage nécessaire afin de préserver les milieux ouverts + contenir la prolifération des plantes envahissantes.
- Gestion des stations d'Ailante et Sumac : poursuite arrachage et coupe pour finir d'épuiser les souches
- Financement à 80 % des aménagements du parc de pâturage et à 100 % pour les travaux de gestion des plantes envahissantes.




Ailante (folioles lisses, fleurs blanc-jaunâtre)

Sumac ou Vinaigre (folioles dentées, fleurs rouges)

COPIL Puy du Gros Turluron – 14 décembre 2017 - Billom

Parc naturel régional Livradois-Forez

Xavier PINEAU demande combien de temps il faudra pour épuiser les souches d'Ailante et de Sumac.

Samuel ESNOUF indique qu'une opération similaire a été conduite par le CEN dans le secteur de Dallet et que trois ans ont suffi à éliminer les souches, à raison de plusieurs interventions par an.

Samuel ESNOUF et **Xavier PINEAU** interrogent **Jacky GRAND** sur la position de la commune de Billom quant au portage du contrat Natura 2000 et à d'éventuelles oppositions.

Jacky GRAND explique que l'opportunité d'un contrat Natura 2000 et de son portage par la commune de Billom avait été étudiée par la municipalité, mais que des changements au sein de l'équipe municipale et la priorité portée à d'autres projets, notamment l'élaboration du PLUi, ont momentanément mis fin aux échanges. Il s'agit à présent d'en rediscuter à nouveau.

Emilie ARDOUIN explique qu'une réunion sur le terrain, avec la commune de Billom, l'éleveur, la SHNAO et le nouvel animateur du site Natura 2000 sera nécessaire pour définir les conditions de remise en pâturage et le contenu du contrat Natura 2000.

Xavier PINEAU explique que l'Etat souhaite recruter un animateur dès 2018, afin d'éviter une année blanche en termes d'actions menées sur le site. Le projet de contrat Natura 2000 sur le Turluron pourra alors être étudié, si cette action est jugée prioritaire.

Jean PANAFIEU estime que la durée prévue du contrat (5 ans) est peut-être insuffisante.

Xavier PINEAU rappelle qu'il s'agit de la règle avec les fonds communautaires.

Serge GAYTON s'interroge sur la possibilité d'exploiter les robiniers sur le Turluron.

Emilie ARDOUIN explique que ce sont surtout les jeunes robiniers qui posent problème à cause de leurs nombreux rejets, et ceux-ci ne sont pas exploitables.

Samuel ESNOUF ajoute qu'exploiter les arbres plus âgés favoriserait les rejets et aggraverait la situation.



Xavier PINEAU demande ce que deviendra la page dédiée au site Natura 2000 « Pileyre et Turluron » sur le site internet du Parc Livradois-Forez.

Emilie ARDOUIN répond qu'elle sera fermée, mais pas dans l'immédiat. Un lien vers le site internet de la DDT 63 pourra être inséré.

Samuel ESNOUF demande quel est le montant de la subvention attribuée pour l'animation du site Natura 2000.

La DDT 63 avait annoncé la somme de 7 500 € pour l'année 2018 à Emilie ARDOUIN en novembre 2017.

Serge GAYTON propose un appel au volontariat pour l'entretien du site Natura 2000.

Jacky GRAND est d'accord, à condition qu'il y ait un accompagnement technique.

Xavier PINEAU explique que l'Etat recrutera un animateur et organisera une réunion du copil pour établir le programme d'action 2018 au 1^{er} trimestre 2018. Ce copil sera animé par l'Etat. La question de la possibilité d'une présidence locale, même en l'absence de portage du site par une collectivité, reste à régler.

Jacky Grand indique qu'il souhaite rester président du comité de pilotage.

L'Etat remercie le Parc Livradois-Forez pour l'animation réalisée sur le site Natura 2000 « Puys de Pileyre et Turluron » et espère que le portage du site pourra être repris à terme par une autre collectivité.

Le Parc Livradois-Forez remercie les membres du copil pour leur implication et leur contribution aux travaux de ce comité de pilotage du site Natura 2000. Le Parc restera membre du copil dans le collège des collectivités.

L'ordre du jour étant épuisé, **Jacky GRAND** lève la séance et remercie les participants à ce comité de pilotage.